

Autoformation à l'application i-CITES

Module 0 PRESENTATION

Rédacteur :
Véronique DUFLOT
CPII/DO-SE/CAS - CPMOE Accompagnement -



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Plan

- **La nouvelle ergonomie de l'application i-CITES**
 - Une application WEB
 - Présentation de l'application
- **Vocabulaire : rappel du vocabulaire utilisé dans l'application**
- **Navigation dans la base d'information CITES**



Présentation de la nouvelle ergonomie de l'application i-CITES

Une application WEB



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Une application WEB

■ I-CITES est une application WEB

- Rien à installer sur les postes informatiques
- Compatible tous navigateurs :
 - Firefox (**recommandé par le Ministère**) : version 3.XX à 6.XX
 - Internet explorer (7.XX et plus)
 - Chrome, Opéra

■ I-CITES est une application ACAI

- Application centralisée qui respecte des normes de sécurité et d'ergonomie

■ Adresse pour vous connecter

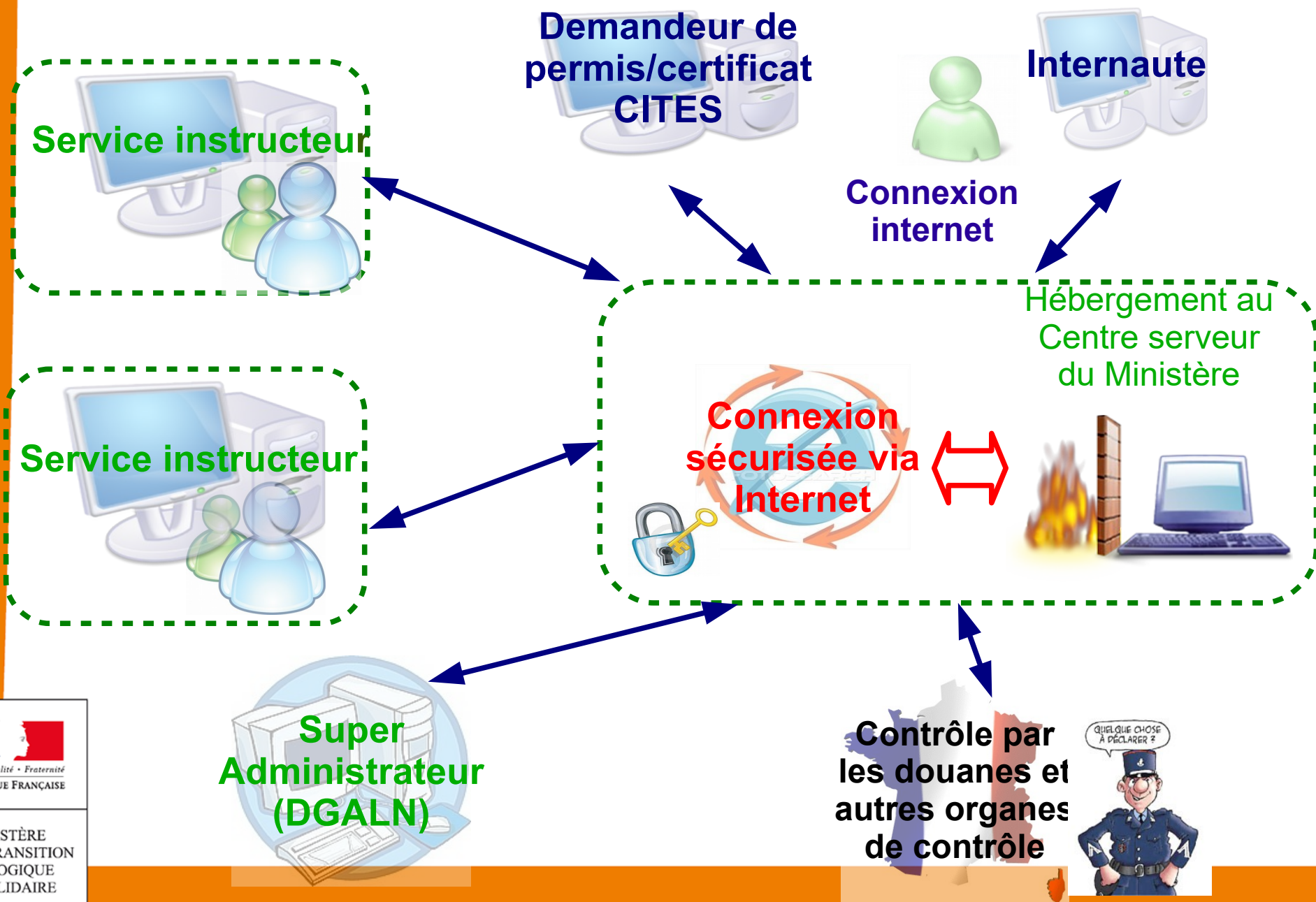
- Application de télé-procédure en Internet :

<http://cites.application.developpement-durable.gouv.fr>

- Base école :

<http://cites.ecole.application.developpement-durable.gouv.fr>

Une application WEB



Présentation de la nouvelle ergonomie de l'application i-CITES

Présentation de l'application



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Présentation de l'application (1/3)



Convention de Washington
Vos permis et certificats par télé-procédure



- ▶ Secrétariat de la CITES
- ▶ Site du ministère
- ▶ Légifrance
- ▶ Base de données PNUE - WCMC
- ▶ Site CITES de la Commission européenne
- ▶ Site européen sur le commerce des spécimens
- ▶ Site d'information du projet i-CITES

Accueil Base informations Aide
CITES

Accueil

Connectez vous

[S'authentifier](#)

[S'inscrire](#)

[Identifiant/mot de passe perdus](#)

Base informations
CITES

- ▶ Taxon
- ▶ Pays

Aide

- ▶ Guides
- ▶ Aide métier
- ▶ Vos interlocuteurs

Qu'est-ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Pour en savoir plus, consultez nos liens utiles.

Que faire sur ce site?

Ce site vous permet :

- De consulter les données réglementaires et autres, relatives à l'espèce ou au pays qui vous intéresse
- D'effectuer vos demandes de permis et certificats

Quand suis-je concerné?

- [FAQ](#)

• Version 2.5.8 19/02/2019 • [Plan du site](#)

• **Navigateur recommandé :** • [Firefox](#)

• **Acrobat Reader permet d'accéder aux documents et aperçus des demandes :** • [Téléchargement d'Acrobat](#)

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

DGALN/DEB/PEM3 : Bureau des échanges internationaux d'espèces menacées

CPII/DOSE : Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique - Département Opérationnel Sud Est

Déclaration CNIL numéro 1465074

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Présentation de l'application (2/3)

- Le bandeau de l'application i-CITES contient les différents menus
- En fonction de la couleur du bandeau, vous saurez dans quel environnement vous êtes :

- La couleur bleu correspond à l'application

- Le vert à l'aide métier

- Le rouge à la base école



Base informations
CITES

↳ Taxon

↳ Pays

↳ Guides

↳ Aide métier

↳ Contacter l'assistance

Qu'est-ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces que le commerce international des espèces inscrites dans sur une utilisation durable des espèces sauvages. Pour en

Que faire sur ce site?

Ce site vous permet :

- De consulter les données réglementaires et autres,
- D'effectuer vos demandes de permis et certificats



Accueil

Aide métier

Qu'est ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la bio

Que faire sur ce site?



Accueil

Base informations
CITES

↳ Taxon

↳ Pays

↳ Guides

↳ Aide métier

↳ Contacter l'assistance

Accueil

Qu'est-ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la bio

Que faire sur ce site?

Ce site vous permet :

- De consulter les données réglementaires et autres, relatives à l'espèce ou au pays qui vous intéresse
- D'effectuer vos demandes de permis et certificats

Quand suis-je concerné?

- FAQ



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Présentation de l'application

- Le bandeau de l'application i-CITES contient les différents menus
 - Trois colonnes
 - une colonne la plus à gauche dans laquelle on retrouve les différents menus de la page
 - une colonne centrale composée des données
 - une colonne à droite permettant de se connecter ou de se déconnecter (uniquement sur la page d'accueil)
 - En haut à gauche : liens vers d'autres sites
 - Le menu « **Aide** » au niveau du bandeau ou dans la colonne sera toujours disponible dans tous les écrans

The screenshot displays the i-CITES application interface. At the top, there is a header with the CITES logo and the text 'Convention de Washington Vos permis et certificats par télé-procédure'. Below the header is a navigation bar with three columns: 'Accueil', 'Base informations CITES', and 'Aide'. The 'Aide' menu item is highlighted with a green circle. To the right of the navigation bar is a list of links: 'Secrétariat de la CITES', 'Site du ministère', 'Légifrance', 'Base de données PNUE - WCMC', 'Site CITES de la Commission européenne', 'Site européen sur le commerce des spécimens', and 'Site d'information du projet i-CITES'. The main content area is divided into three columns. The left column contains a 'Base informations CITES' menu with sub-items 'Taxon Pays' and 'Aide'. The middle column contains the main content, starting with 'Accueil' and 'Qu'est-ce que la CITES?'. The right column contains a 'Connectez vous' menu with sub-items 'S'authentifier', 'S'inscrire', and 'Identifiant/mot de passe perdus'. The footer of the page contains the text 'Liberté Égalité République' and 'MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU TERRITOIRE'.

Vocabulaire

Rappel du vocabulaire CITES
utilisé dans l'application



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Vocabulaire

- Rappel du vocabulaire CITES utilisé dans l'application
 - Qu'est-ce qu'un taxon ?
 - Qu'est-ce qu'un spécimen ?
 - Qu'est-ce qu'un code spécimen ?
 - Qu'est-ce qu'un spécimen multi-matières ?
 - Qu'est-ce qu'un spécimen hybride ?
 - Qu'est-ce qu'un code but ?
 - Qu'est-ce qu'un code source ?
 - Les différents échanges soumis à des télédéclarations dans l'application CITES

Vocabulaire

Qu'est ce qu'un taxon (1/2)

- Taxis = ordre et Nomos = loi
 - Science des lois de la classification
- S'agissant du vivant, la taxonomie regroupe dans différentes catégories les organismes présentant des caractéristiques communes
- La classification de ces catégories est organisée selon la hiérarchie COFEGEE reprise avec les éléments suivants dans l'application i-CITES :
 - Règne (Fauna / Flora)
 - Animal ou végétal
 - Classe (ex : Mammalia, cad les mammifères)
 - Ordre (ex : artiodactyles, cad ongulés herbivores ayant un nombre pair de doigts à chaque patte)
 - Famille (ex : Bovidae)
 - Genre (ex : Ovis)
 - Espèce (ex : Ovis vignei)
 - Éventuellement sous espèce (ex : Ovis vignei vignei)

Vocabulaire

Qu'est ce qu'un taxon (2/2)

- Le taxon est représenté selon les cas par l'espèce, la sous-espèce, voire le genre, la famille ou l'ordre, selon ce qu'impose l'instruction du dossier CITES
- Le taxon est désigné par un nom scientifique composé de 2 ou 3 noms latin :
 - GENRE + ESPECE + (éventuellement) SOUS-ESPECE
 - GENRE ou FAMILLE ou ORDRE ou CLASSE + spp. (concerne alors toutes les espèces appartenant à ce genre / famille / ordre ou classe)



Vocabulaire

Qu'est ce qu'un spécimen au sens de la CITES (1/2)

- Définition à l'article I.b) de la CITES et à l'article 2.t) du règlement (CE) n° 338/97 :
 - animal ou plante d'une espèce inscrite dans l'une des annexes, vivant ou mort, et toutes ses parties et produits, sauf ceux :
 - qui ne sont pas facilement identifiables
 - qui sont exemptés par une annotation (végétaux annexes II et III seulement)
 - "Facilement identifiable" : toute marchandise pour laquelle un document justificatif, l'emballage, une marque, une étiquette ou tout autre document / information indiquent qu'il s'agit d'une partie ou d'un produit issu d'un taxon inscrit dans les annexes

Identifié par le nom scientifique du taxon, conformément à la nomenclature de référence



Vocabulaire

Qu'est ce qu'un spécimen au sens de la CITES (2/2)

- Un même objet peut être l'assemblage de plusieurs composants CITES distincts (matières)
 - Ces spécimens, dits « multi-matières » peuvent être issus
 - soit d'espèces différentes
 - soit de lots différents d'une même espèce, mais originaires de pays différents
 - soit de lots différents d'une même espèce et originaires d'un même pays, mais exportés à des dates différentes
 - soit de lots différents d'une même espèce, originaires d'un même pays et exportés à la même date, mais de sources différentes
- On distingue aussi les spécimens hybrides
 - Ils sont le résultat du croisement (reproduction) entre 2 taxons différents
 - Ceci est valable aussi bien pour les animaux que pour les plantes

Vocabulaire

Qu'est ce qu'un code spécimen CITES

- Ce code décrit la catégorie du spécimen concerné par l'opération
- Code à 3 lettres majuscules répondant à une codification officielle internationale fixée par la CITES (lignes directrices des rapports annuels)
 - Ex :
 - “CAV” pour caviar
 - “LIV” pour spécimen vivant
 - “SPE” pour échantillon biologique
 - Liste exhaustive à l'annexe VII du Règlement (CE) n° 865/2006 révisé

Vocabulaire

Qu'est ce qu'un code but CITES

- Ce code définit la finalité de l'opération qui concerne le spécimen CITES défini
- 12 codes d'une lettre majuscule répondant à une codification officielle internationale fixée par la CITES (Résolution CITES Conf. 12.3 rev.)
 - Liste exhaustive à l'annexe IX du règlement CE n° 865/2006 rev. et au dos des permis/certificats



Vocabulaire

Qu'est ce qu'un code source CITES

- 9 codes d'une ou 2 lettres majuscules destinés à informer sur le mode de production du spécimen ou les conditions de son obtention
- Ce code répond à une codification officielle internationale
 - Résolution CITES Conf. 12.3 révisée (liste exhaustive à l'annexe IX du règlement CE n° 865/2006 rev. et au dos des permis/certificats)



Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (1/7)

On distingue 9 procédures principales

appelées « **type de dossier** »,

avec des sous procédures appelées « **type de procédures** »

■ Permis d'importation (I)

- Importation d'un spécimen sur le territoire français en provenance d'un pays non UE
- Types de procédure
 - Procédure normale
 - Procédure simplifiée échantillon biologique (avec agrément)
 - *Appelée aussi « permis blancs »*
 - Procédure de pré-permis d'importation
 - Accord de principe pour la future importation d'un spécimen CITES en FRANCE (*trophées de chasse notamment*)

Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (2/7)

- **Permis d'exportation (E)**
 - Exportation depuis la France vers un pays non UE d'un spécimen
 - né ou prélevé dans la nature sur le territoire UE
 - n'ayant pas transité par un pays non UE
 - Types de procédure
 - Procédure normale
 - Procédure simplifiée (*Appelée aussi « permis blancs »*)
 - échantillon biologique (avec agrément)
 - spécimen mort (avec agrément)

Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (3/7)

- **Certificat de réexportation (R)**
 - Exportation depuis la France vers un pays non UE d'un spécimen ayant séjourné auparavant dans un pays hors UE (le spécimen lui-même ou la matière première qui a servi à le fabriquer)
 - Types de procédure
 - Procédure normale
 - Procédure simplifiée (*Appelé aussi « permis blancs »*)
 - échantillon biologique (avec agrément)
 - spécimen mort (avec agrément)

Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (4/7)

- Certificat Intra-Communautaire ou CIC (K)

- Certificat utilisable au sein de l'Union Européenne uniquement.
 - Plusieurs finalités différentes : preuve d'origine licite, commerce, présentation au public ou transport de spécimens vivants

 - Types de procédure
 - 19.1 : Certificat d'origine licite
 - 19.2a : Commerce avec vente
 - 19.2b : Présentation au public sans vente
 - 19.3 : Transport spécimen vivant

Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (5/7)

- **Certificat de propriété pour animal de compagnie (A)**
 - Certificat permettant à un particulier de passer les frontières plusieurs fois avec son animal de compagnie CITES
 - Procédure normale uniquement
 - Suivi des passages transfrontaliers par une fiche de traçabilité

- **Certificat pour exposition itinérante (Q)**
 - Certificat permettant à des sociétés ou organismes de passer les frontières plusieurs fois pour présenter au public des objets ou animaux CITES
 - Procédure normale uniquement
 - Suivi des passages transfrontaliers par une fiche de traçabilité

Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (6/7)

- **Certificat pour collection d'échantillons ou carnet ATA (T)**

Certificat permettant à des des sociétés ou organismes de passer les frontières plusieurs fois avec des objets CITES couverts par un carnet ATA

- Liste positive des pays visités
- Procédure normale uniquement

- **Notification d'importation (N)**

Document rédigé par les demandeurs pour importer des spécimens annexe C ou D uniquement

- Procédure normale
- Cette télé-procédure est une déclaration non soumise à une validation de l'administration



Vocabulaire

Les types de télédéclaration dans CITES (7/7)

■ Certificat pour instrument de musique (M)

Certificat destiné aux musiciens voyageant avec leur instrument de musique composé pour partie de matériaux issus d'espèces inscrites dans les annexes de la CITES (ex : ivoire, écaille, palissandre de Rio)

- Usage personnel ou pour effectuer des représentations, des enregistrements, des radiodiffusions, de l'enseignement, des expositions ou des concours.
- Certificat strictement personnel : la vente et la cession de l'instrument ne sont pas autorisées.
- Un seul instrument par certificat
- Procédure normale



Présentation de la nouvelle ergonomie de l'application i-CITES

Navigation dans la base
d'information



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Navigation dans la base d'information

- Vous avez la possibilité de faire des recherches sur :
 - des taxons
 - accès aux fiches taxons
 - les pays
 - visualisation de la liste des pays et leur statut par rapport à la CITES



Navigation dans la base d'information

Recherche de taxons (1/3)

- Secrétariat de la CITES
- Site du ministère
- Légifrance
- Base de données PNUE - WCMC
- Site CITES de la Commission européenne
- Site européen sur le commerce des spécimens
- Site d'information du projet i-CITES

The screenshot shows the top part of the CITES website. On the left is the French flag and the text 'Ministère de l'Énergie, du Développement durable et de l'Énergie'. In the center is the CITES logo and the text 'Convention de Washington Vos permis et certificats par télé-procédure'. Below this is a navigation bar with buttons for 'Accueil', 'Base informations CITES', 'Aide', 'Taxon', and 'Pays'. The 'Base informations CITES' button is highlighted with a green oval, and 'Taxon' is highlighted with a green circle. Below the navigation bar are four images: a leopard, a lion, pink flowers, and a red parrot.

Connectez vous

[S'authentifier](#)

[S'inscrire](#)

[Identifiant/mot de passe perdus](#)

Base informations
CITES

- Taxon
- Pays

Aide

- Guides
- Aide métier
- Vos interlocuteurs

Qu'est-ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Pour en savoir plus, consultez nos liens utiles.

Que faire sur ce site?

Ce site vous permet :

- De consulter les données réglementaires et autres, relatives à l'espèce ou au pays qui vous intéresse
- D'effectuer vos demandes de permis et certificats

Quand suis-je concerné?

- [FAQ](#)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Navigation dans la base d'information

Recherche de taxons (2/3)



Convention de Washington

Vos permis et certificats par télé-procédure



- Secrétariat de la CITES
- Site du ministère
- Légifrance
- Base de données PNUE - WCMC
- Site CITES de la Commission européenne
- Site européen sur le commerce des spécimens
- Site d'information du projet i-CITES

Accueil

Base informations
CITES

Aide

Recherche taxons

Base informations
CITES

- Taxon
- Pays

Aide

- Guides
- Aide métier
- Vos interlocuteurs

Recherche de taxons

Les critères de recherche ne sont pas cumulatifs.

L'ordre de priorité appliqué est le suivant :

1) nom scientifique, 2) nom commun, 3) genre et 4) classe/ordre/famille

:: Recherche par
taxonomie ⓘ

Règne :

Classe :

Ordre :

Famille :

Genre :

:: Recherche par nom scientifique ⓘ

:: Recherche par genre

Genre :

:: Recherche par nom commun ⓘ

 Rechercher

Navigation dans la base d'information

Recherche de taxons (3/3)

- Base informations CITES
- Taxon
- Pays
- Aide
- Guides
- Aide métier
- Vos interlocuteurs

Recherche de taxons

Les critères de recherche ne sont pas cumulatifs.
L'ordre de priorité appliqué est le suivant :
1) nom scientifique, 2) nom commun, 3) genre et 4) classe/ordre/famille

:: Recherche par taxonomie

Règne :

Classe :

Ordre :

Famille :

Genre :

:: Recherche par nom scientifique

:: Recherche par genre

Genre :

:: Recherche par nom commun

Rechercher

Résultat : 8 taxons

ATTENTION : le défaut d'affichage ci-dessous des annexes CITES et UE pour certaines espèces est dû à des problèmes techniques temporaires et ne signifie pas que ces espèces ne sont pas inscrites. Consulter la base internationale de référence <https://www.speciesplus.net/>

Pages 1 - Page 1 sur 1 - 8 lignes de 1 à 8 sur 8 - Nombre de lignes par page : Changer

Nom scientifique	Nom commun	Annexes cites	Annexes UE
Canis lupus			
<i>Canis lycaon</i> (synonyme de Canis lupus)			
<i>Canis familiaris</i> (synonyme de Canis lupus)			
<i>Canis lupus dingo</i> (synonyme de Canis lupus)			
<i>Canis niger</i> (synonyme de Canis lupus)	Loup	000377	I, II
<i>Canis indica</i> (synonyme de Canis lupus)			A, B
<i>Canis himalayensis</i> (synonyme de Canis lupus)			
<i>Canis rufus</i> (synonyme de Canis lupus)			
Canis lupus crassodon	Loup	000NVH	
Canis lupus irremotus	Loup	000NVC	

Recherche sur le nom commun « Loup »

Taxon à ouvrir :

« *Canis lupus* »



MI DE LA ÉCC ET S

Navigation dans la base d'information

Fiche taxon

Base informations
CITES

- › Taxon
- › Pays

Aide

- › Guides
- › Aide métier
- › Vos interlocuteurs

Taxon : **Neomys fodiens (Animalia)**

Taxon : Neomys fodiens (Animalia)

Id_WCMC :
Classe : Mammalia
Ordre : Soricomorpha
Famille : Soricidae
Genre : Neomys

Synonymes : Aucun
Guide d'identification : Aucun

Nom FR : Musaraigne aquatique
Nom EN :
Nom ES :

Aire de répartition :
Aucun

Référentiel européen et international (avec historique) :

Le lien ci-dessous vous permet de consulter la fiche "Species+" concernant le présent Taxon. Cette fiche en anglais comporte les rubriques officielles suivantes :

- CITES LISTING** - Ce champ précise dans quelle(s) annexe(s) CITES le taxon se trouve. Il mentionne également les réserves décidées par certains pays (R = date d'entrée en vigueur de la réserve, W = date de retrait de la réserve). Une réserve est une décision nationale par laquelle un pays décide unilatéralement de ne pas appliquer l'inscription CITES.
- QUOTAS** - Ce champ liste l'ensemble des quotas d'exportation en vigueur pour le taxon. Les quotas concernant ce taxon peuvent également être directement consultés en français dans la présente fiche en cliquant sur le lien figurant dans la rubrique ci-dessous intitulée "Quotas".
- SUSPENSIONS** - Ce champ répertorie les éventuelles suspensions de commerce décidées au plan international à l'encontre de certains pays, avec un lien vers les Notifications CITES instaurant ces mesures. Ces informations se retrouvent en français dans la rubrique ci-dessous "Instructions CITES" de la présente fiche.
- EU LISTING** - Ce champ précise quelle(s) annexe(s) du règlement (CE) n° 338/97 le taxon se trouve, avec un lien vers le règlement européen concerné.
- EU DECISION** - Ce champ répertorie les suspensions d'importation décidées par l'Union européenne pour le taxon considéré concernant certains pays tiers d'origine, avec un lien vers les comptes-rendus du Groupe d'Examen Scientifique (SRG) ayant instauré ces mesures ou un lien vers les règlements européens ayant officialisé cette suspension. Ces informations se retrouvent en français dans la rubrique ci-dessous "Décision UE" de la présente fiche.

Pour chacune de ces 5 rubriques, l'historique peut être visualisé en cliquant sur l'onglet "Show history". Ces informations apparaissent alors sur fond bleu ciel.
[Fiche taxon Species+](#)

Réglementation				Cliquez ici pour consulter l'historique
ORIGINE	ANNEXE	DATE	NOTE	
CITES	NON CITES	01/07/1975		
FR	PROTÉGÉ	23/04/2007	Les interdictions de transport, de naturalisation, d'utilisation et de commerce ne concernent plus QUE les spécimens prélevés : – dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ; – dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée. Ces interdictions ne s'appliquent donc plus aux spécimens originaires de pays tiers et importés en conformité avec la CITES. Les restrictions et obligations fixées par le règlement (CE) n° 338/97 continuent de s'appliquer pour ces spécimens, le cas échéant.	

Établissements

Cliquez ici pour consulter les éventuels élevages / pépinières commerciaux inscrits dans les registres du Secrétariat CITES pour ce taxon (NB : ces enregistrements ne concernent que les espèces inscrites à l'annexe I de la CITES).

Instructions CITES					Cliquez ici pour consulter l'historique
	TITRE	DATE	NOTES	PAYS	
	Notification : CITES	07/02/2017	Alerte ! Notes explicatives pour les quotas d'exportation Par notification n°2017/015 du 7 février 2017 le Secrétariat a adressé aux Parties une notification comportant des éléments et explications sur les différents types de quotas d'exportation (voir notification en PJ).	Tous pays	
	Notification : CITES	26/01/2017	Alerte ! Réserves sur les Annexes I et II Par notification n°3017/010 du 26 janvier 2017, le Secrétariat a informé les Parties que des réserves avaient été formulées au sujet des amendements aux Annexes I et II lors de la COP 17 (voir notification en PJ).	Tous pays	
	Notification : CITES	16/03/2016	Alerte ! GRENADE - Suspension de commerce Le Comité permanent a demandé à toutes les Parties de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le commerce avec la Grenade de spécimens appartenant à des espèces inscrites aux annexes de la CITES (Notification n°2016/022 du 16 mars 2016).	Tous pays	
	Notification : CITES	17/05/2013	AFGHANISTAN: Suspension de commerce pour non soumission de rapports annuels Par Notification n° 2013/018 du 17 mai 2013, le Secrétariat CITES a, conformément à la résolution Conf11.17 (Rev.CoP 14), émis une recommandation de suspension de commerce avec l'Afghanistan pour absence de communication de ses rapports annuels.	Tous pays	
	Notification : CITES	19/01/2011	DJIBOUTI : suspension générale de commerce Par Notification n° 2011/010, le Secrétariat CITES a réémis une recommandation de suspension de des importations et (ré)exportation commerciales avec Djibouti, en raison de l'absence de communication par ce pays de sa législation nationale mettant en œuvre la CITES.	Tous pays	
	Notification : CITES	30/07/2004	MAURITANIE et SOMALIE -Suspension du commerce Suspension de commerce avec la Mauritanie et la Somalie (notification n°055/2004 du 30/07/2004).	Tous pays	

Instructions FR

Décision UE

Avis Scientifique national

Quotas

Cliquez sur ce lien pour consulter les éventuels quotas d'exportation en vigueur concernant ce taxon, ainsi que leur historique.

Information de taxonomie →

Aire de répartition →

Référentiel européen et international →

Réglementations →

Établissements →

Instructions CITES →

Instructions FR →

Décisions UE →

Avis scientifique national →

Quotas →



Navigation dans la base d'information

Pays (1/2)



Convention de Washington
Vos permis et certificats par télé-procédure



- ▶ Secrétariat de la CITES
- ▶ Site du ministère
- ▶ Légifrance
- ▶ Base de données PNUE - WCMC
- ▶ Site CITES de la Commission européenne
- ▶ Site européen sur le commerce des spécimens
- ▶ Site d'information du projet i-CITES

Accueil

Base informations

Aide

CITES

Taxon

Pays

Accueil

Connectez vous

[S'authentifier](#)

[S'inscrire](#)

[Identifiant/mot de passe perdus](#)



Base informations

CITES

- ▶ Taxon
- ▶ Pays

Aide

- ▶ Guides
- ▶ Aide métier
- ▶ Vos interlocuteurs

Qu'est-ce que la CITES?

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES, ou Convention de Washington a pour objectif de garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. Pour en savoir plus, consultez nos liens utiles.

Que faire sur ce site?

Ce site vous permet :

- De consulter les données réglementaires et autres, relatives à l'espèce ou au pays qui vous intéresse
- D'effectuer vos demandes de permis et certificats

Quand suis-je concerné?

- [FAQ](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Navigation dans la base d'information

Pays (2/2)

[Accueil](#)[Base informations CITES](#)[Aide](#)

Recherche pays

[Base informations CITES](#)[Taxon](#)[Pays](#)[Aide](#)[Guides](#)[Aide métier](#)[Vos interlocuteurs](#)

Liste des Pays

▲ CODE ISO ▼	▲ PAYS ▼	▲ STATUT ▼	▲ Date d'entrée en vigueur de la CITES ▼
FR	France	CITES	09/08/1978
PT-ACO	Açores (Portugal - Union européenne)	CITES	11/03/1981
AF	Afghanistan	CITES	28/01/1986
ZA	Afrique du Sud	CITES	13/10/1975
AL	Albanie	CITES	25/09/2003
DZ	Algérie	CITES	21/02/1984
DE	Allemagne (Union européenne)	CITES	20/06/1976
AD	Andorre	NON PARTIE- Commerce autorisé avec documents	01/01/2000
AO	Angola	NON PARTIE- Commerce autorisé avec documents	
AI	Anguilla (Royaume-Uni)	CITES	
AQ	Antarctique	Statut inconnu	
AG	Antigua-et-Barbuda	CITES	06/10/1997
AN	Antilles néerlandaises	CITES	
SA	Arabie saoudite	CITES	10/06/1996
AR	Argentine	CITES	08/04/1981
AM	Arménie	CITES	01/01/2000
AW	Aruba	CITES	
AU-CART	Ashmore et îles Cartier (Australie)	CITES	
AU	Australie	CITES	27/10/1976
AT	Autriche (Union européenne)	CITES	27/04/1982

Navigation dans la base d'information

Le fil d'Ariane (1/3)

L'application vous offre la possibilité de naviguer dans l'application i-CITES via le fil d'Ariane

- Le fil d'Ariane est un système d'aide à la navigation
- Le fil d'Ariane affiche :
 - le « **Nom du menu ou sous-menu / Nom de l'élément ouvert** »
- Ce « Nom du menu ou sous-menu » est un lien qui renvoie vers l'écran précédent en affichant le résultat de la recherche précédemment effectuée à jour si nécessaire


■ Si l'utilisateur clic sur ce lien en bleu, l'application

- ré-ouvre l'écran correspondant au menu et
- affiche la recherche précédemment effectuée à jour

Navigation dans la base d'information

Le fil d'Ariane (2/3)

- Il est présent entre les menus et la partie de saisie de l'écran



Convention de Washington

Vos permis et certificats par télé-procédure

- ↳ Secrétariat de la CITES
- ↳ Site du ministère
- ↳ Légifrance
- ↳ Base de données PNUE - WCMC
- ↳ Site CITES de la Commission européenne
- ↳ Site européen sur le commerce des spécimens
- ↳ Site d'information du projet i-CITES

Accueil
Base informations
CITES
Permis
et Certificats
Comptes
et utilisateurs
Historique
Aide

[Recherche taxons](#) > Fiche taxon

**Base informations
CITES**

- ↳ Taxon
- ↳ Pays

**Permis
et Certificats**

- ↳ Rechercher un dossier
- ↳ Nouvelle demande
- ↳ Brouillons

**Comptes
et utilisateurs**



- ↳ Gérer mon compte
- ↳ Gérer mes sous-comptes
- ↳ Gérer les utilisateurs
- ↳ Gérer mon espace de stockage
- ↳ Gérer mes partenaires
- ↳ Gérer mes favoris
- ↳ Agréments

Historique

- ↳ Rechercher un permis / certificat
- ↳ Extraire des données de permis/certificats

Aide

- ↳ Guides
- ↳ Aide métier
- ↳ Contacter l'assistance

Taxon Allobates Spp (FAUNE) ★ Ajouter aux favoris

Taxon : Allobates Spp (FAUNE) ⓘ

Classe : AMPHIBIA

Ordre : ANURA

Famille : DENDROBATIDAE

Genre : Allobates

Synonymes ⓘ : Aucun

Guide d'identification : Aucun

Nom FR : dendrobates

Nom EN : NULL

Nom ES : NULL

Aire de répartition : Aucun

Réglementation

ORIGINE	ANNEXE	DATE	NOTE
CITES	II		
UE	B	15/11/2010	Note mathieu avec ajout Marc Pom

Établissements ⓘ

Instructions CITES



Liberté • Égalité •
RÉPUBLIQUE FR

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Navigation dans la base d'information

Le fil d'Ariane (3/3)

- Dans le cas précédent si l'utilisateur clic sur « recherche taxons » alors l'application ouvrira la fenêtre de recherche d'un taxon

The screenshot shows the CITES website interface. At the top, there is a navigation bar with the following menu items: Accueil, Base informations CITES, Permis et Certificats, Comptes et utilisateurs, Historique, and Aide. The 'Base informations CITES' menu is currently selected. Below the navigation bar, there is a search bar labeled 'Recherche taxons'. The search results page displays the following information:

Recherche de taxons

Les critères de recherche ne sont pas cumulatifs.
L'ordre de priorité appliqué est le suivant :
1) nom scientifique, 2) nom commun, 3) genre et 4) classe/ordre/famille

The search criteria are as follows:

- Recherche par taxonomie: Règne: FAUNE, Classe: AMPHIBIA, Ordre: Tous, Famille: Toutes
- Recherche par nom scientifique: [Empty field]
- Recherche par nom commun: [Empty field]
- Recherche par genre: Genre: Tous

The search results show 130 taxa. The first four results are:

Nom scientifique	Nom commun	Annexes cites	Annexes UE
Allobates Spp	dendrobates	II	B
Altiphrynoïdes Malcolmii <i>Nectophrynoïdes Malcolmii</i> (synonyme de <i>Altiphrynoïdes Malcolmii</i>)	Nectophrynoïde de Malcolm	I	A
Altiphrynoïdes Spp	crapauds vivipares	I	A
Ambystoma Dumerilii	Salamandre du lac Pátzcuaro	II	B